

**Centre Pierre Bayle - Atelier audiovisuel - Renouvellement du matériel  
suite au sinistre du 8/09/1989 - Signature des marchés**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur** : L'incendie survenu en septembre 1989 dans les locaux de l'Atelier audiovisuel, au Centre Pierre Bayle, a détruit quasi complètement le matériel ; il convient désormais de le remplacer.

La nouvelle estimation du coût de remplacement du matériel s'élève à 823 000 F ; cette dépense peut être couverte par une somme de 689 200 F inscrite au budget de l'Atelier audiovisuel (chapitre 903.93 article 2147.00509 code service 41054) à laquelle il convient d'ajouter une somme de 133 800 F correspondant à l'emploi du solde du remboursement de la Compagnie d'Assurance (indemnité de sinistre encaissée : 1 578 KF - réaffectations précédents, soit 150 KF par délibération du 6/11/1989 et 1 294 KF par délibération du 15/01/1990).

Il est en conséquence demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser M. le Député-Maire :

a) à lancer la procédure d'appel d'offres en utilisant le délai d'urgence de 15 jours en application de l'article 283 du Code des Marchés Publics,

b) à signer le marché et les avenants nécessaires, après appel d'offres, à la réalisation du projet dans le cadre des crédits inscrits au budget,

- à réaffecter la somme de 133 800 F sur le chapitre 903.93 article 2146.00509 code service 41054 par vote d'un crédit en dépenses d'égal montant, au budget supplémentaire de l'exercice courant.

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les propositions du Rapporteur.